



## Résidence Chantereines

### Règlement de la consultation « Jardin 2025 »

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 9 janvier 2025**.

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1. Objet de la consultation

La présente consultation « Jardin 2025 » a pour objet :

- la signature d'un contrat annuel reconductible pour l'entretien courant du jardin ;
- l'élagage des arbres ;
- la rénovation et l'extension des haies ;
- facultativement, des aménagements complémentaires.

### 1.2. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation ;
- le contrat type pour l'entretien annuel du jardin ;
- la photo aérienne de la copropriété ;
- le plan général de la copropriété.

Il est accessible sur le site internet du conseil syndical à l'adresse :

<https://1618ch.fr/travaux/consultations/-consultation-jardin-2025>

### 1.3. Description du jardin

---

Sur un terrain de 4428 m<sup>2</sup>, d'environ 80 × 70 m, la résidence Chantereines, sise aux 16 et 18 de la rue des Chantereines à Montreuil (Seine-Saint-Denis), comporte un jardin entourant ses deux bâtiments et d'un fossé entourant un garage indépendant, surmonté d'un parking aérien.

Le jardin comprend une pelouse d'une surface totale de 900 m<sup>2</sup> environ, entourée de 200 m de haies. Elle est plantée de 25 arbres de variétés diverses.

Sur ses côtés est et sud, le garage et le parking sont entourés d'une vingtaine d'arbres, essentiellement des acacias.

Voir en annexe la photo aérienne et le plan qui référence les arbres, haies et massifs.

## 2. PRESTATIONS À RÉALISER

### 2.1. Entretien courant du jardin

---

L'entretien courant du jardin comprend :

- le traitement et la tonte des pelouses ;
- l'entretien des massifs et la taille de leurs arbustes ;
- l'entretien et la taille des haies ;
- le traitement et le balayage des allées ;
- la sécurisation et l'élagage des fossés ;
- le ramassage des feuilles mortes.

Les prestations à réaliser sont détaillées dans le projet de contrat annexé au présent document.

Le candidat peut proposer des modifications au projet proposé.

### 2.2. Élagage des arbres

---

Les arbres n'ont pas été élagués depuis plusieurs années.

Le candidat proposera un plan pluriannuel d'élagage évitant autant que possible de dégarnir tous les arbres d'un même secteur.

Pour cet hiver, sont à traiter obligatoirement :

- le bouleau A11, y compris l'étêtage de la partie morte ;
- l'érable A22 ;
- l'érable A32, notamment son débordement sur la rue ;
- l'érable A43
- le platane A52 ;

- l'érable A83 ;
- l'abattage du bouleau mort A94 ;
- l'abattage du prunus A44.

On vérifiera également l'état du cèdre A21 et on assurera le cas échéant sa mise en sécurité.

## 2.3. Restauration et extension des haies

---

### 2.3.1. Restauration des haies

Les haies sont vieillissantes et plusieurs de ses pieds sont morts moribonds. Lors des deux années passées, plusieurs ont été remplacés.

Le candidat proposera un plan de restauration progressif sur deux ou trois ans, en prenant en compte les critères suivants :

- espèces ne nécessitant pas d'arrosage et résistant bien à la sécheresse ;
- arbustes à fleurs ;
- espèces variées (périodes et couleurs de floraison, etc.), tout en préservant une homogénéité de présentation générale ;
- sécurité : les pyracanthas sont à limiter au côté nord (H36, H41 et H51).

Les nouvelles plantations peuvent être par exemple de type abélia x grandiflora, pittosporum garnettii, viburnum tinus ou escallonia.

### 2.3.2. Extension des haies

Pour l'automne 2025, un projet de fermeture côté sud, entre le bâtiment A, le portail voitures et la propriété voisine. Il sera constitué d'un grillage et des haies H87 et H95.

## 2.4. Aménagements complémentaires

---

Facultativement, le candidat pourra proposer s'il le souhaite un plan d'aménagements complémentaires pour la gestion du jardin (massifs, pelouse, arbres, notamment ceux dans les fossés autour du parking, etc.).

La mise en place de cette opération sera soumise à l'approbation de la prochaine réunion de l'assemblée générale de la copropriété qui se tiendra au printemps 2025. Sa mise en place ne commencerait qu'à partir de l'automne 2025.

## 3. VISITES PRÉALABLES ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 3.1. Visites

---

La première visite de la copropriété est à demander en écrivant à **consultation@1618ch.fr**

En cas de besoin, des visites complémentaires peuvent être demandées en écrivant à la même adresse, ou en téléphonant à la gardienne au 06 49 55 95 05 ou à Christian Paquet au 06 01 76 56 43.

### 3.2. Renseignements

---

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés :

- par messagerie en écrivant à **consultation@1618ch.fr**
- par téléphone auprès de Christian Paquet au 06 01 76 56 43.

## 4. REMISE ET PRÉSENTATION DES OFFRES

### 4.1. Dossier de réponse

---

Le dossier de réponse comprendra :

- un bordereau des prix détaillé ;
- le contrat d'entretien du jardin ;
- une proposition de plan d'élagage des arbres ;
- une proposition pour la restauration et l'extension des haies ;
- une proposition pour le remplacement du prunus A44 ;
- facultativement, tous conseils ou propositions pour la gestion du jardin (massifs, pelouse, arbres, notamment ceux dans les fossés autour du parking, etc.) ;
- une présentation de l'entreprise candidate.

Le document décrivant les propositions peut être simple et court.

### 4.2. Envoi du dossier

---

Le dossier est à envoyer par message ayant pour objet « Résidence Chantereines – Proposition Jardin 2025 » :

- au syndic à l'adresse **assistance@homeland.immo**
- et au conseil syndical à l'adresse **consultation@1618ch.fr**

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 9 janvier 2025**.

### 4.3. Présentation des offres

---

Le conseil syndical pourra demander à chaque candidat des précisions sur son offre et de venir la lui présenter oralement.

o – o – o – o